ristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder Exemption de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui des droits de douane pour reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des argu- les touristes ments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures canadiens discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.